



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Mise à disposition, sous forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, d'un local de 32,80 m² sis zone commerciale du port Bâtiment 2 Cellule D 10.

Cet avis d'appel Public à candidature entre dans le champ d'application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) réformé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

1. Identification de la collectivité

Commune du Lavandou - Le Port - Capitainerie - Quai de l'Europe - BP 100 - 83980 LE LAVANDOU
Tel : 04.94.00.41.10 – e-mail : consultations-Port@le-lavandou.fr

2. Objet de l'avis d'appel à candidature et caractéristiques principales

La procédure de sélection préalable a pour objet la mise à disposition d'un local de 32,80 m² sis cellule D10 bâtiment 2, zone commerciale du port du Lavandou situé sur le quai de l'ancien port avec vue mer. L'autorisation sera délivrée jusqu'au **31 décembre 2028**

Le candidat devra obligatoirement solliciter auprès de la Capitainerie un rendez-vous de visite de la cellule pour laquelle il souhaite se porter candidat.

Tarif annuel d'occupation du local : part fixe de 200,00 Euros HT / m², outre charges et terrasses dont la détermination des coûts annuels fait l'objet de délibérations annuelles.

Le titulaire de l'autorisation aura la possibilité d'exploiter une terrasse ouverte – côté intérieur – proche route passante, d'une superficie maximale de 12,20 m² (*voir plan annexe 1-2 du dossier de consultation*).

A titre informatif, les charges s'élevaient à la somme de 8.64 Euros HT / m² en 2020 et le prix du m² terrasse s'élevait à 115,00 Euros HT / m² pour le local considéré.

3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation est :

- Disponible sur demande par e-mail à : consultations-port@le-lavandou.fr.
- Téléchargeable sur : <https://portdulavandou.com/annonces-legales/>

Il comprend :

- Le règlement de consultation
- Annexe 1-1 : Plan de situation des cellules de la Zone Commerciale
- Annexe 1-2 : Plan de situation de la terrasse
- Annexe 2 : Le dossier de candidature
- Annexe 3 : Les trois fiches critères
- Annexe 4 : L'attestation sur l'honneur
- Annexe 5 : La fiche synthétique du candidat
- Annexe 6 : L'attestation de visite de la cellule
- Annexe 7 : L'AOT « Type »

4. Documents à produire

Documents énoncés au règlement de la consultation

5. Date limite de remise des candidatures

Les dossiers de candidature devront être remis en main propre à l'adresse indiquée dans l'article 1 au plus tard le mardi 15 mars 2022 à 18h00 contre récépissé ou en courrier recommandé avec accusé de réception.

6. Modalités de diffusion de la présente procédure de sélection préalable

Avis intégral :

- ✓ Site internet de la Commune : www.le-lavandou.fr
- ✓ Site internet du port de plaisance : www.portdulavandou.com
- ✓ Site internet du quotidien Nice Matin / Var Matin : www.nicematinmarchespublics.com
- ✓ Panneaux d'information du port de plaisance du Lavandou

Avis condensé : Pages Annonces Légales du quotidien Nice Matin / Var Matin

7. Renseignements complémentaires

Pour toute question sur la procédure en cours, les demandes ne seront traitées et les renseignements communiqués que par courrier électronique via l'adresse consultations-port@le-lavandou.fr.

La Commune du Lavandou se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la consultation à tout moment, sans donner suite aux candidatures reçues et sans indemnisation des frais avancés par les candidats.

8. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon - 5 Rue Racine - 83041 TOULON CEDEX 9 - Tél : 04.94.42.79.30

Voie de recours ouverte aux candidats :

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.